



Questions fréquemment posées : Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et adultes plus âgés

Mis à jour le 30 juillet 2020

Sous la direction du gouverneur Larry Hogan, les agences d'État continuent de développer des plans de prévention et d'intervention complets et coordonnés pour la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

Le ministère de la Santé du Maryland (MDH) communiquera directement avec le public, en fournissant des mises à jour au fur et à mesure que cette situation se développe et des informations précises sur la façon de vous protéger et de protéger votre famille.

Si vous avez des questions sur la COVID-19 auxquelles vous ne trouvez pas de réponse ici, appelez votre service de santé local ou composez le 2-1-1.

Qu'est-ce que la COVID-19 ?

La COVID-19 est une maladie causée par un virus respiratoire identifié pour la première fois à Wuhan, dans la province du Hubei, en Chine en décembre 2019. COVID-19 est un nouveau virus qui n'a jamais causé de maladie chez l'homme.

Dans le monde entier, la COVID-19 a entraîné des milliers d'infections, provoquant des maladies et, dans certains cas, la mort. Les cas se sont répandus dans des pays du monde entier, et plus de cas sont signalés quotidiennement.

Comment la COVID-19 se propage-t-elle ?

- Entre des personnes qui sont en contact étroit les unes avec les autres (à environ 1,80 mètre (6 pieds))
- Par des gouttelettes respiratoires produites lorsqu'une personne infectée tousse, éternue ou parle
- Ces gouttelettes peuvent atterrir dans la bouche ou le nez des personnes qui se trouvent à proximité ou éventuellement être inhalées dans les poumons
- Certaines personnes sans symptômes peuvent être capables de propager le virus.

La meilleure façon de prévenir la maladie est d'éviter d'être exposée à la COVID-19.

Quels sont les symptômes de la COVID-19 ?

Les symptômes, ou combinaisons de symptômes, qui peuvent apparaître 2 à 14 jours après l'exposition comprennent :

- Toux
- Essoufflement ou difficulté à respirer
- Fièvre
- Frissons
- Fatigue
- Douleur musculaire
- Gorge irritée
- Congestion ou écoulement nasal
- Nouvelle perte de goût ou d'odeur
- Dans les cas plus graves, pneumonie (infection des poumons)

D'autres symptômes moins courants ont été rapportés, notamment des symptômes gastro-intestinaux tels que nausées, vomissements ou diarrhée.

Quelle est la situation actuelle de la COVID-19 dans le Maryland ? Des informations à jour sur les tests et le nombre de cas dans le Maryland sont disponibles sur coronavirus.maryland.gov. La page est mise à jour quotidiennement.

Le 13 mai, le gouverneur Larry Hogan a annoncé le début de la première étape du [Maryland Strong : Roadmap to Recovery \(Feuille de route vers la reprise\)](#), qui comprend le passage d'un ordre de séjour à la maison à un avis de santé publique plus sûr à la maison et la réouverture progressive du commerce de détail, de la fabrication, lieux de culte et certains services personnels.

Le 5 juin, le Maryland est entré dans la deuxième étape de la reprise avec la réouverture sûre et progressive des lieux de travail et des entreprises non essentielles. Des réouvertures supplémentaires pendant la deuxième étape ont été annoncées le 10 juin, ce qui a permis aux repas à l'intérieur et aux divertissements en plein air de reprendre le 12 juin.

La salle de sport et les gymnases intérieurs, les casinos, les arcades et les centres commerciaux ont rouvert et certaines activités scolaires et de garde d'enfants ont repris le 19 juin. Lisez la commande sur <https://governor.maryland.gov/wp-content/uploads/2020/06/Gatherings-NINTH-AMENDED-6.10.20.pdf>.

Comme pour la première étape, la deuxième étape est mise en œuvre avec une approche flexible et communautaire qui permet à chaque juridiction de prendre des décisions sur le

moment de la réouverture. Pour connaître l'état de la réouverture des juridictions du Maryland, veuillez visiter <https://governor.maryland.gov/recovery/>

Il est fortement conseillé aux personnes âgées et aux personnes souffrant de problèmes de santé sous-jacents, qui sont vulnérables aux maladies graves dues à la COVID-19, de continuer à rester à la maison autant que possible.

Les employeurs devraient continuer à encourager le télétravail pour leurs employés lorsque cela est possible et les personnes qui peuvent travailler à domicile devraient continuer à le faire. Tous les Marylanders devraient continuer à porter des masques dans les espaces publics intérieurs, les magasins de détail et dans les transports en commun.

Des informations sur la réponse continue de l'administration Hogan à la COVID-19 sont disponibles à l'adresse <https://governor.maryland.gov/coronavirus/>.

Les adultes plus âgés ont-ils un risque plus élevé de devenir plus gravement malades à cause de la COVID-19 ?

Les adultes plus âgés (60 ans et plus) et ceux qui ont des problèmes de santé préexistants courent un plus grand risque de maladie grave, et dans certains cas de décès, s'ils sont infectés par la COVID-19. Exemples de conditions médicales préexistantes comprennent : le cancer, le diabète, les maladies cardiaques ou d'autres affections qui ont un impact sur la capacité du système immunitaire à combattre les germes.

Si vous êtes une personne âgée ou si vous avez un ou plusieurs problèmes de santé chroniques, vous pouvez prendre des mesures pour réduire votre risque d'exposition à la COVID-19 :

- Prenez des précautions quotidiennes pour garder un espace entre vous et les autres
- Tenez-vous à l'écart des personnes malades, limitez les contacts étroits et lavez-vous souvent les mains avec du savon et de l'eau ou un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool
- Évitez les foules autant que possible

Dois-je porter un masque facial ?

Le 29 juillet, Gov. Hogan a annoncé l'extension de l'ordre de masquage à l'échelle de l'État en vigueur depuis le 18 avril. À partir du 31 juillet à 17 h, les masques faciaux sont requis dans les espaces publics extérieurs, chaque fois qu'il n'est pas possible de maintenir une distance physique. Lisez la commande sur

<https://governor.maryland.gov/wp-content/uploads/2020/07/Gatherings-10th-AMENDED-7.29.20.pdf>.

Les revêtements de visage en tissu peuvent être fabriqués à partir d'articles ménagers et inclure le port d'un foulard ou d'un bandana qui couvre le nez et la bouche. Le CDC a des conseils et des instructions détaillés concernant les revêtements en tissu faits maison disponibles sur

<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/prevent-getting-sick/diy-cloth-face-coverings.html>

Les protections faciales en tissu ne doivent pas être placées sur de jeunes enfants de moins de 2 ans, sur toute personne qui a du mal à respirer, ou qui est inconsciente, incapable ou dans l'impossibilité de retirer le masque sans assistance. Les personnes handicapées qui ne peuvent pas porter de masque bénéficient d'aménagements raisonnables conformément à la loi américaine sur les personnes handicapées.

Les revêtements faciaux en tissu recommandés ne sont pas des masques chirurgicaux ou des respirateurs N-95. Ce sont des fournitures essentielles qui doivent continuer d'être réservées aux travailleurs de la santé et aux autres premiers intervenants médicaux, comme recommandé par les directives actuelles des CDC.

Dois-je annuler mes projets de voyage ?

MDH a émis un avis de santé publique pour les voyages hors de l'État. En vertu de la mise en garde, il est fortement déconseillé aux Marylanders de voyager dans des États avec des taux de positivité de 10 % ou plus. Toute personne voyageant de ces États devrait se faire tester et se mettre en quarantaine en attendant les résultats.

L'avis de santé publique s'applique aux voyages personnels, familiaux ou professionnels de toute nature. Il est conseillé aux Marylanders de reporter ou d'annuler leur voyage dans ces régions jusqu'à ce que leurs taux de positivité diminuent. Lisez l'avis de voyage sur <https://phpa.health.maryland.gov/Documents/07.29.2020%20-%20MDH%20Notice%20-%20Out%20of%20State%20Travel%20Advisory.pdf>.

À l'heure actuelle, le CDC recommande aux voyageurs d'éviter tout voyage international non essentiel et note que certains pays ont adopté des interdictions de voyager. Si vous devez voyager :

- Évitez tout contact avec des personnes malades.
- Portez un masque facial en tissu en public.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains non lavées.
- Lavez-vous souvent les mains à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes. Si le savon et l'eau ne sont pas facilement disponibles, utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60 % d'alcool.
- Il est particulièrement important de se nettoyer les mains après être allé aux toilettes ; avant de manger ; et après avoir toussé, éternué ou se moucher.
- Évitez de voyager si vous êtes malade.

Il est également conseillé aux personnes à risque accru de maladie grave d'éviter les voyages aériens non essentiels.

Le CDC recommande aux voyageurs de [reporter tous les voyages en bateau de croisière dans le monde](#).

Consultez le site des conseils de voyage du CDC pour vérifier les avertissements de voyage actuels si vous prévoyez un voyage à l'étranger :

<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/travelers/index.html>.

Que puis-je faire pour être préparé à la COVID-19 ?

Il est conseillé aux personnes âgées de se préparer de la manière suivante :

- Vérifiez vos médicaments d'ordonnance réguliers pour vous assurer que vous disposez d'un approvisionnement adéquat ; renouveler vos ordonnances si nécessaire
- Avoir un approvisionnement suffisant en médicaments sans ordonnance et autres produits de santé, y compris des analgésiques, des remèdes pour l'estomac, des médicaments contre la toux et le rhume
- Ayez suffisamment d'articles ménagers, de provisions et d'eau à portée de main pour être prêt à rester à la maison
- Envisagez des moyens d'amener de la nourriture chez vous par le biais de réseaux familiaux, sociaux ou commerciaux si vous êtes obligé de rester à la maison plus longtemps que vos fournitures ne le permettent
- Restez en contact avec les autres par téléphone ou par courriel ; vous devrez peut-être demander l'aide d'amis, de membres de votre famille, de voisins, d'agents de santé communautaires, etc. si vous tombez malade
- Déterminez qui peut vous prodiguer des soins si votre soignant tombe malade
- Pratiquez la distanciation sociale - gardez une distance entre vous et les autres

Lavez-vous les mains après avoir rangé les courses, touché de l'argent ou manipulé tout ce qui vient de l'extérieur de la maison. Nettoyez-vous souvent les mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes, surtout après vous être mouché, tousser ou éternuer, ou après avoir été dans un lieu public. Demandez à toute personne entrant dans votre maison de se laver les mains en entrant.

Utilisez souvent des produits de nettoyage commerciaux pour essuyer les points de contact élevés, notamment :

- Cannes, poignées de marche, bras de fauteuil roulant, poignées de poussée et poignées de frein
- Mains courantes et poignées de chaise d'aisance, robinets, poignées de porte et poignées de réfrigérateur
- Poignées et boîtes à pilules
- Téléphones, télécommandes et interrupteurs d'éclairage

Qu'est-ce que la distanciation sociale ?

La meilleure façon de ralentir la propagation de la COVID-19 est par la « distance sociale », ce qui signifie éviter tout contact étroit avec les autres. La distanciation sociale peut prendre plusieurs formes, selon votre mode de vie et votre situation familiale ou de vie. La distanciation sociale peut inclure les habitudes et les étapes suivantes :

- Évitez les poignées de main, les câlins et autres types de salutation intimes
- Évitez les voyages non essentiels (votre fournisseur de soins de santé peut avoir des conseils spécifiques pour votre situation)
- Évitez les foules, en particulier dans les espaces mal ventilés
- Évitez les courses inutiles - envisagez des moyens de vous faire apporter des articles essentiels, comme de la nourriture et d'autres articles ménagers, via les services de livraison ou via les réseaux familiaux ou sociaux

Pour les personnes âgées, la distanciation sociale est particulièrement importante parce qu'elles constituent un groupe à haut risque. Il est recommandé que les personnes à haut risque de tomber gravement malades à cause de la COVID-19 restent à la maison autant que possible.

Si la distance sociale et l'auto-quarantaine sont nécessaires pour limiter et contrôler la propagation de la maladie, les liens sociaux sont importants. Les ressources virtuelles peuvent et doivent être utilisées pendant cette période. Parlez à vos amis et à votre famille au téléphone ou par vidéo pour rester connecté.

Que dois-je faire si je pense que je suis malade de la COVID-19 ?

Si vous présentez l'un des symptômes de la COVID-19, appelez votre fournisseur de soins de santé et renseignez-vous sur les étapes suivantes. Si vous n'avez pas de fournisseur de soins de santé, contactez votre service de santé local.

Que puis-je faire pour soutenir les personnes âgées ?

- Sachez quels médicaments votre proche aîné prend et contactez-le pour lui demander s'il a besoin de renouvellements ou d'un approvisionnement prolongé en médicaments
- Renseignez-vous régulièrement avec des amis plus âgés ou des membres de votre famille par courriel ou par téléphone pour voir s'ils ont besoin d'aide, de nourriture, d'eau ou d'autres fournitures. Lavez-vous toujours les mains et gardez une distance de sécurité lors de votre visite.
- Si un être cher vit dans un établissement de soins, surveillez la situation - demandez à l'établissement son protocole en cas d'épidémie et l'état de santé des autres résidents

Comment MDH aide-t-elle les établissements de soins ?

MDH travaille avec les établissements de soins du Maryland pour s'assurer qu'ils sont préparés à la COVID-19. MDH a éduqué les établissements sur les signes et les symptômes de la

COVID-19 et a demandé aux établissements d'être particulièrement vigilants pour reconnaître et signaler les cas potentiels de la COVID-19.

Le 29 avril, Gov. Hogan a émis une nouvelle ordonnance pour protéger les résidents et le personnel des maisons de retraite, notamment :

- Test universel de tous les résidents et du personnel de toutes les maisons de soins infirmiers du Maryland, indépendamment de s'ils sont symptomatiques. Les foyers de soins seront classés par ordre de priorité en fonction d'une épidémie imminente ou d'un risque de menace croissant actuel, et tout membre du personnel dont le test est positif sera immédiatement renvoyé en isolement.
- Conformité et coopération obligatoires avec les équipes d'intervention de l'État.
- Évaluation quotidienne des résidents par un médecin, une infirmière praticienne, un assistant médical ou une infirmière autorisée.
- L'élaboration de plans de dotation en personnel pour assurer la continuité des soins en cas d'épidémie. Pour aider dans cet effort, l'État complète les équipes d'intervention avec de nouvelles équipes de transition, qui fourniront du personnel clinique d'urgence aux maisons de soins infirmiers qui connaissent une crise de personnel.
- Mises à jour régulières d'informations pour les résidents, les représentants résidents et le personnel concernant les infections à la COVID-19.

Plus d'informations sur la commande sont disponibles sur

<https://governor.maryland.gov/wp-content/uploads/2020/04/Nursing-Homes-Amended-4.29.20.pdf>

Le 26 juin, le gouverneur Hogan a annoncé des lignes directrices supplémentaires pour les établissements de soins infirmiers et de vie assistée, y compris les dépistages universels et les masques faciaux pour le personnel et les visiteurs, des mandats pour un nouveau test hebdomadaire du personnel et des visites limitées.

Les logements avec assistance doivent répondre à une série de conditions préalables pour commencer à assouplir les restrictions, notamment :

- L'établissement ne doit pas connaître d'épidémie continue de la COVID-19, définie comme un ou plusieurs cas confirmés de la COVID-19 chez un résident ou un membre du personnel.
- Absence de cas de la COVID-19 apparus en établissement au cours des 14 derniers jours.
- Une commande universelle à la source doit être en place, exigeant que toute autre personne entrant dans l'établissement porte un masque facial ou un masque facial en tissu en tout temps pendant qu'elle se trouve dans l'établissement.
- Le personnel doit avoir accès à un équipement de protection individuelle (ÉPI) adéquat.

À condition qu'un établissement remplisse les conditions préalables, des visites limitées sont autorisées si :

- Les visiteurs et les résidents portent un masque facial en tout temps.
- Les visiteurs et les résidents maintiennent à tout moment une bonne distance sociale.
- Il n'y a pas d'épidémie en cours dans l'établissement.
- De plus, il est fortement recommandé qu'il n'y ait pas plus de deux visiteurs à la fois par résident et par visite.

Lisez la [commande](#) et les [conseils](#) MDH.

Les recommandations pour le contrôle des infections et la prévention de la COVID-19 dans les établissements desservant des personnes âgées sont disponibles à <https://coronavirus.maryland.gov/pages/hcf-resources>.

Les informations du CDC pour les établissements de soins de longue durée sont disponibles à l'adresse suivante : cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/healthcare-facilities/prevent-spread-in-long-term-care-facilities.html.